

**SÉANCE****EXTRAORDINAIRE**

Du 17 décembre 2025 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Dona Bouchard, Vicky Robichaud, Michel Martineau, Stéphane Amireault, Gérard Legault et Manon Leblanc.

-----

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

**Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

**400-12-2025****Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

**401-12-2025****Résolution présentant et adoptant les prévisions budgétaires de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2026**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes stipulant que le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie des prévisions pour l'exercice financier 2026 et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné le 27 novembre 2025 ;

Suivant la présentation par monsieur le maire, Steve Plante, des prévisions budgétaires 2026 ;

Il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault  
et RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 comme suit :

REVENUS	Budget 2025		Budget 2026		Augmentatio n (diminution) \$
	\$	Part du budget	\$	Part du budget	
Taxes	10 775 907 \$	80%	11 326 026 \$	80%	550 119 \$
Paiements tenant lieu de taxes	112 085 \$	1%	74 530 \$	1%	(37 555) \$
Transferts	884 673 \$	7%	907 454 \$	7%	22 781 \$
Services rendus	767 584 \$	6%	774 572 \$	6%	6 988 \$
Autres revenus	988 000 \$	7%	1 221 000 \$	7%	233 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>13 528 247 \$</b>	<b>100%</b>	<b>14 303 582 \$</b>	<b>100%</b>	<b>775 333 \$</b>
DÉPENSES	Budget 2025		Budget 2026		Augmentatio n (diminution) \$
	\$	Part du budget	\$	Part du budget	
Administration générale	2 319 745 \$	16%	2 229 047 \$	16%	(90 698) \$
Sécurité publique	2 392 738 \$	16%	2 542 465 \$	16%	149 727 \$
Transport routier	3 022 180 \$	21%	3 084 267 \$	21%	62 087 \$
Hygiène du milieu	2 834 361 \$	19%	3 014 465 \$	19%	180 104 \$
Logement	110 250 \$	1%	109 200 \$	1%	(1050) \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	801 358 \$	5%	770 566 \$	5%	(30 792) \$
Loisirs et culture	2 519 079 \$	17%	2 787 785 \$	17%	268 706 \$
Frais de financement	578 589 \$	4%	671 079 \$	4%	92 490 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>14 578 300 \$</b>	<b>100%</b>	<b>15 208 874 \$</b>	<b>100%</b>	<b>630 574 \$</b>
<b>Affectation et conciliation à des fins fiscales (incluant l'amortissement)</b>	<b>(1 050 050) \$</b>		<b>905 292 \$</b>		<b>(144 758) \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 528 247 \$</b>		<b>13 528 247 \$</b>		<b>345 291 \$</b>

2. QU'un document explicatif du budget sera distribué gratuitement par la poste à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 092  
établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les  
conditions de perception pour l'exercice financier 2026**

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente et dépose le projet du Règlement numéro 092 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement détermine les taux de taxation foncière ainsi que la tarification de certains services de la Ville de L'Épiphanie. Il régit également les dates de paiement et la marche à suivre pour récupérer les comptes impayés.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 082 sera présenté pour adoption.

#### **Période de questions du public**

En vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, la période de question porte exclusivement sur le budget.

-----

**403-12-2025**

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 33.

----- A D O P T É E -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière et directrice générale adjointe